

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	10
• présents	7
• votants	7
• absents	3
• exclus	

De la commune de DROISY

Séance du 11 juillet 2022 à 20 heures 30

Date de convocation : 05 juillet 2022

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage : 05 juillet 2022
--

Objet
N° 22/2022 Décision modificative n°1 budget primitif 2022

M. FORESTIER Jean-Paul

Étaient présents :

FORESTIER Jean-Paul, RACINEUX Régis, LAFFIN Carole, REY Pierre-Alain, VICTOR Thibault, FORESTIER Nicolas, BALDI Olivier.

Excusé(e)(s) : **VICTOR Émilie, BERNARDI Jérémy, CHATANAY Cyril.**

Secrétaire de séance :

Mme LAFFIN Carole

Sur proposition de M. le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité d'apporter les modifications au budget primitif 2022 comme suit:

Section Fonctionnement-Dépenses

Chapitre 011 *Charges à caractère général*
article 622 : *rémunérations intermédiaires* - 4 000.00 euros

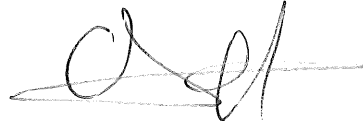
Section Fonctionnement-Dépenses

Chapitre 67 *Charges exceptionnelles*
article 6713 : *secours* + 4 000.00 euros

AINSI FAIT ET DELIBERE à l'unanimité, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance:



Fait à DROISY, le 12 juillet 2022.



Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa télétransmission le : 15/07/2022

Et de sa publication le : 15/07/2022

Extrait conforme au registre des délibérations

Fait à Droisy le : 12/07/2022

Le maire,

Jean-Paul FORESTIER